

Raiffeisen-Global-Fundamental-Rent (R)

Orientation actuelle du fonds

Le Raiffeisen-Global-Fundamental-Rent (R) est un fonds obligataire. Il investit à l'échelle mondiale principalement en obligations d'État dans les monnaies nationales des pays qui, compte tenu de divers indicateurs fondamentaux, présentent le meilleur contexte financier et macroéconomique et qui se sont ainsi le plus fortement développés récemment. Le fonds convient en particulier aux investisseurs qui souhaitent exploiter les perspectives de rendement d'un placement bien diversifié en obligations d'État dans le monde entier et qui sont conscients de l'ampleur des risques associés, notamment des évolutions de change défavorables et des fluctuations accrues des cours, voire d'éventuelles pertes de capital en cas de fortes hausses des taux sur les marchés obligataires. Le Fonds est géré de manière active sans tenir compte d'une valeur de référence.

Tolérance de l'investisseur au risque



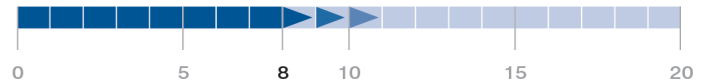
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

Données générales du fonds

Date de création du fonds	8 nov. 2010
Volume du fonds en millions	167,60
Exercice financier	01.11. - 31.10.
Ticker Bloomberg	RAIFGRV

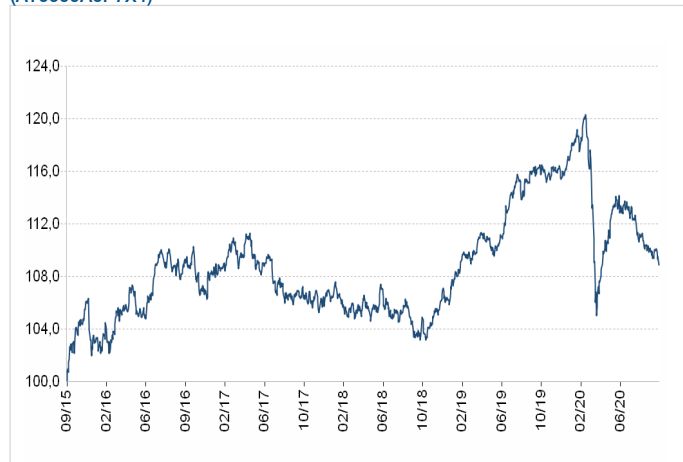
Durée de détention recommandée en années



Commentaire sur la gestion du fonds

Au cours du mois de septembre, le dollar américain s'est de nouveau apprécié vis-à-vis de l'euro, ce qui a permis de bien soutenir une nouvelle fois les positions en devises locales des marchés émergents. Dans le cadre de l'évaluation de score annuelle, certaines positions ont été modifiées fin avril 2020, la répartition des modifications les plus intéressantes ayant pour l'instant été suspendue et le nombre des meilleurs pays ayant été porté de neuf à douze. La pondération de la Norvège, de la Corée, de la Malaisie et de l'Indonésie a été réduite. Nous avons vendu des obligations d'État finlandaises, néerlandaises, slovaques et sud-africaines, et acheté des obligations d'État péruviennes, allemandes et suédoises. Après les baisses de croissance du premier semestre, l'automne sera placé sous le signe de la reprise conjoncturelle. Les premiers indicateurs prévisionnels pour l'Europe freinent un peu l'optimisme prédominant. (23.09.2020)

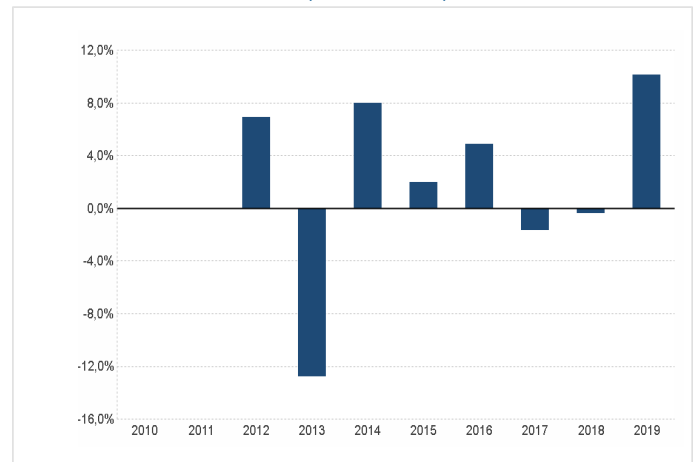
Evolution de la valorisation sur 5 ans: 30 sept. 2015 - 30 sept. 2020 (AT0000A0P7X4)



en % p.a.	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis création (15 avr. 2011)
Fonds	-6,38	0,78	1,71	—	1,75

Source: Banque dépositaire (Raiffeisen Bank International AG)

Valorisation en années calendaire (AT0000A0P7X4)



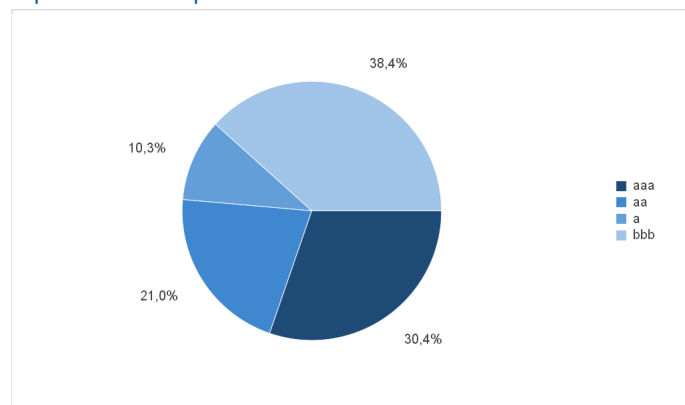
en %	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds	—	—	6,9	-12,8	8,0	2,0	4,9	-1,7	-0,4	10,1

Source: Banque dépositaire (Raiffeisen Bank International AG)

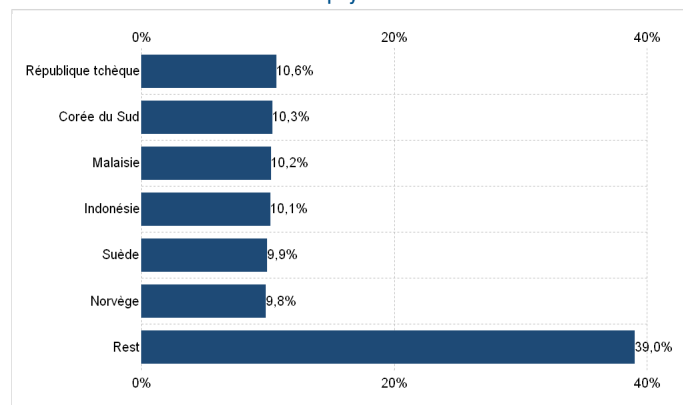
La valorisation est calculée par la société Raiffeisen KAG selon la méthode de l'OeKB, sur la base des cours de fonds publiés. Vous trouverez des informations détaillées sur le calcul sur la page suivante.¹

Raiffeisen-Global-Fundamental-Rent (R)

Répartition des titres par notation émetteurs



La structure du fonds en fonction du pays de domiciliation



Données par tranche

	Code ISIN	Lancement
ISIN capitalisation (V)	AT0000A0P7X4	15 avr. 2011
Commission d'émission max. (%)		3,00
Frais courants (%) ²		1,11
dont frais administratifs (%)		0,96

Indicateurs de risque

Volatilité (% p. a., 3 ans)	7,14
Ratio de Sharpe (p. a., 3 ans)	0,20
Maximum drawdown (% , depuis création)	-14,85

Indicateurs obligataires ³

Ø Rendement (%)	2,48
Ø Échéance résiduelle (années)	7,57
Ø Duration (ans)	6,33
Ø Coupon (%)	3,93
Ø Notation	a

Dans le cadre de la stratégie d'investissement, le fonds peut être principalement investi (en fonction du risque) dans des produits dérivés.

Il s'agit d'un communiqué de marketing. Toutes les données et informations ont été collectées et contrôlées avec le plus grand soin ; les sources utilisées peuvent être jugées fiables. Le niveau d'information est celui disponible lors de l'actualisation. Aucune responsabilité ou garantie ne peut toutefois être assurée quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations.

Les prospectus officiels, de même que les informations pour les investisseurs aux termes du § 21 de la directive autrichienne relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMG) et les documents d'information clé pour le client (Informations essentielles pour les investisseurs) des fonds de Raiffeisen Kapitalanlage-Gesellschaft m.b.H. admis à la commercialisation en France sont disponibles sous www.rcm-international.com/fr ainsi qu'auprès de la Société Générale Global Securities Investors, 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris, en langue anglaise et en langue française.

¹ La valorisation est calculée par la société Raiffeisen KAG selon la méthode de l'OeKB, sur la base des cours de fonds publiés. Lors du calcul de la valorisation, nous ne prenons pas en compte les coûts individuels comme les droits d'entrée, d'éventuels droits de retrait, les frais de dépôt de l'investisseur ou les impôts. S'ils étaient pris en compte, ces derniers pourraient diminuer la valorisation. La valorisation passée du fonds ne préjuge en aucun cas de son évolution future. Remarque à l'adresse des investisseurs dont la devise d'origine est différente de celle du fonds : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les rendements sont susceptibles d'augmenter ou de baisser en fonction des fluctuations de change.

² Les „frais courants" ont été calculés sur la base des chiffres du 30.06.2020, en tenant compte des 12 mois précédents. Les „frais courants" comprennent les frais de gestion et tous les frais prélevés au cours de cette période. Les frais de transaction étrangers ainsi que les frais en fonction de la performance du fonds ne font pas partie des „frais courants". Les „frais courants" peuvent différer d'une année à l'autre. Pour une description précise de la répartition des coûts inclus dans les „frais courants", consultez le sous-paragraphe „Charges" du rapport de gestion actuel.

³ Ceci entre en compte dans le calcul des caractéristiques obligataires pour les valeurs assorties d'un droit de résiliation anticipée. La décision, par des émetteurs donnés, de renoncer éventuellement à leur droit de résiliation prolonge d'autant la durée et entraîne une modification des caractéristiques données des obligations. Les obligations sans limitation de durée (= perpétuels) sont dotées d'une durée fictive de 40 années.